

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 33 (1945)

Heft: 689

Artikel: Un message de l'Union des femmes de Genève à la reine Wilhelmine de Hollande

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-265547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nêtement et selon leurs convictions de façon différente pour elle et pour lui! D'après certaines statistiques d'agences de presse, il y a eu des villes, Liverpool par exemple, où l'on a compté la proportion de trois électrices prenant part au scrutin pour un électeur; à Oxford, cette proportion est même montée à six femmes pour un homme. A noter encore, comme un trait pittoresque, et une réponse à un argument que nous entendons bien souvent sur le temps que fera perdre à la mère de famille l'exercice du droit de vote, que dans des quartiers populaires de Londres, des équipes de volontaires se chargeaient des enfants, pendant que les mères se rendaient aux urnes.

Au sujet des allocations familiales

La protection de la famille est à l'ordre du jour dans toute la Suisse; depuis un certain temps il ne se passe guère de semaine que par nos journaux, l'on n'apprend que l'autorité législative de tel ou tel canton examine un projet de loi sur les allocations familiales. Le rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'initiative « Pour la famille » considère également qu'il est nécessaire d'accorder à la Confédération les pouvoirs constitutionnels nécessaires pour légiférer en matière de caisses de compensation familiales.

Le fait que le principe même des pouvoirs à accorder à la Confédération en ce domaine a été admis sans trop de peine n'implique cependant pas que la réglementation se fera aisément. Certains députés l'ont clairement laissé entendre: il s'agira de discuter au moment où la Confédération préparera une ou des lois en exécution du nouvel article constitutionnel — à condition qu'il ait été précédemment adopté en principe par le peuple. Les difficultés qui surgiraient alors, on a pu s'en faire une idée lors d'une récente séance de la Commission suisse de Protection de la famille à laquelle assistaient une soixantaine de représentants des caisses déjà existantes et de personnes spécialement intéressées au problème des allocations familiales. Les systèmes de financement des caisses, de versement des primes sont divers. Déjà, les cantons qui ont légiféré en matière d'allocations familiales (Vaud, Genève, Fribourg) ont choisi des solutions différentes. A côté de cela existent nombre de caisses professionnelles ou interprofessionnelles ayant aussi leurs méthodes. Si de nouvelles caisses se créent encore — comme il est probable — avant que la Confédération n'intervienne, nous aurons une véritable mosaïque d'institutions

dont les unes dépasseront les cadres cantonaux. Mais cela nous mènerait trop loin d'entrer ici dans le détail des différentes solutions possibles; notre but est, indépendamment des autres principes en discussion, de faire ressortir un certain nombre de points auxquels les femmes sont spécialement intéressées.

Il s'agit, avant tout, que le principe de base suivant soit admis: *L'allocation familiale n'est pas une augmentation du salaire du chef de famille. C'est une contribution à l'entretien de la famille.*

La première conséquence est que l'allocation doit être nettement séparée du salaire; sans cela l'ouvrier ou l'employé qui les touche en même temps a tendance à considérer le tout comme son gain personnel et à oublier le but de l'allocation, et l'opinion selon laquelle on a affaire, non plus à un salaire rendement, mais à un salaire social, risque ainsi de s'affirmer encore. Or, depuis des dizaines et des dizaines d'années, les femmes luttent pour obtenir que le principe « travail égal, salaire égal » leur soit appliqué, à elles qui, effectuant le même travail, souvent même un meilleur travail que l'ouvrier, sont payées — parce que femmes — beaucoup moins, parfois la moitié moins, et pire encore! Le jour où des allocations familiales seront versées à la famille, indépendamment du salaire, une des plus importantes raisons invoquées par les défenseurs de l'égalité des salaires masculins et féminins disparaîtra, mais encore faut-il que ces allocations soient véritablement *séparées du salaire*. Ce qui implique que, pratiquement, on devrait effectuer le versement de l'argent, non pas directement à l'ouvrier ou à l'employé en même temps que son salaire, mais à un autre moment et d'une autre façon (par exemple par la poste). Il peut sembler que ce sont là des chinoïseries. Il n'en est rien. L'importance de ces différences pratiques est indiscutable, car elles accusent nettement le caractère spé-

IN MEMORIAM

Le pasteur Rudolf Schwarz (Bâle)

Très connu dans les milieux suffragistes de Suisse allemande, le pasteur Schwarz l'était beaucoup moins chez nous, quand bien même il vient de mourir dans une clinique de la rive vaudoise; et c'est pourquoi, et parce qu'il fut un fervent défenseur de notre cause suffragiste, le *Mouvement* tient à dire tout ce que nous devons à sa mémoire.

L'Association suisse pour le Suffrage féminin était en train justement de préparer une nouvelle édition de sa petite brochure: *Deux douzaines d'arguments contre le vote des femmes, et ce que j'y réponds*, qui a été des années durant le vade-mecum indispensable de toutes les confédérées suffragistes d'outre-Sarine, qui pouvaient de la sorte, après une séance, mettre dans la main de ces auditrices silencieuses, qui semblent garder derrière leur front têtue on ne

sait quelle idée erronée, la réponse du tac au tac qui les fera réfléchir! Puis, lorsque notre Association ouvrit, en 1921, sauf erreur, un concours pour une pièce de théâtre suffragiste, ce fut le pasteur Schwarz qui obtint un des premiers prix avec sa *Frau Wehrli*, constamment jouée dans des soirées de propagande, et dont l'allant, la bonhomie, le dialogue heureux dépourvu de tout préchi-précha, ont certainement amené bien des spectateurs à se dire qu'après tout ce vote des femmes tant décrié n'était pas chose si terrible que cela...

Et puis, si Dieu merci! beaucoup d'hommes sont en principe des suffragistes convaincus, ce n'est qu'une minorité parmi eux qui consacrent du temps et des peines à du travail pratique de propagande. Aussi notre souvenir va-t-il au pasteur Schwarz avec reconnaissance et regrets.

E. Gb.
Publié dans le volume de 1923 de *l'Annuaire des Femmes suisses*.

cial des allocations familiales, auquel on finirait sans cela par ne plus penser.

Une des conséquences logiques de la séparation absolue du salaire et des allocations serait que l'allocation puisse être versée à la femme. Il ne s'agit aucunement ici de déchoir le chef de famille d'une des plus précieuses. Les raisons tirées de la dilapidation du salaire et des allocations par les buveurs sont souvent pertinentes, il est vrai, mais il est probable que les risques de mésusage existent aussi chez les femmes. Bien mieux fondés nous paraissent les arguments suivants: dans la famille, qu'elle se consacre entièrement à son foyer ou qu'elle exerce — bon gré mal gré — un métier, la mère accomplit un travail intense au sein du ménage. Pour ce travail, elle ne reçoit aucune rétribution (elle

n'en réclame d'ailleurs aucune), triman du matin au soir, se privant, elle, pour accorder à ses enfants et à son mari ce dont ils ont besoin et se surmenant pour arriver à nouer les deux bouts. C'est elle qui a charge de nourrir, vêtir et loger la famille avec les revenus dont elle peut disposer, elle qui doit répartir, compter, épargner, acheter. Elle surtout, qui doit rendre compte de l'usage qu'elle a fait du salaire du mari. Or celui-ci a souvent tendance à croire qu'il est large en donnant presque toute sa paie pour le ménage. La femme, même la plus économe, fait maintes fois figure de dépensière, de prodigue...

Pourquoi ne pas verser l'allocation à la femme, en sa qualité de directrice du ménage? La femme représente l'union conjugale au même titre que le mari dans la limite de ses pouvoirs qui consistent à diriger le ménage. Or, les allocations sont destinées à couvrir une petite partie des besoins de la famille: nourriture, vêtements, éclairage, chauffage, etc. Tout cela est de la compétence de la femme et il semblerait naturel que les allocations lui soient remises directement sans passer par le mari lequel n'est pas personnellement bénéficiaire. Ce système qui, pratiquement, serait réalisable simplement en effectuant le versement par la poste, aurait le double avantage de faire ressortir nettement le caractère de prestation sociale à la famille qu'ont les allocations, et de placer la femme à son rang normal d'administratrice du ménage, laquelle a le droit de recevoir l'argent nécessaire pour subvenir aux dépenses courantes et ne dépend pas uniquement de la générosité du chef de famille.

Quoi qu'il en soit cependant, il faut exi-

Un message de l'Union des Femmes de Genève à la reine Wilhelmine de Hollande

L'histoire se répète... Car nous nous souvenons comment, en 1915, l'Union des Femmes de Genève avait envoyé une adresse de respectueuse admiration pour son courage et sa ténacité devant l'adversité à la reine Elisabeth de Belgique, qui l'avait fait remercier officiellement... Et trente ans plus tard, c'est à une autre souveraine d'un petit pays, qui n'a jamais voulu, elle non plus, plier devant l'occupation et le malheur, à la reine Wilhelmine de Hollande, que la doyenne des Sociétés féminines genevoises a télégraphié le 24 mai dernier le message ci-après, lors de la libération du vaillant petit peuple:¹

L'Union des Femmes de Genève prie Votre Majesté d'accepter ses félicitations et ses vœux respectueux pour l'avenir de la vaillante Hollande libérée.

A quoi la reine a fait répondre par l'intermédiaire de la Légation des Pays-Bas à Berne, en date du 15 juin:

Mesdames,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que

j'ai été chargé par sa Majesté, la Reine des Pays-Bas, de vous exprimer ses sincères remerciements pour votre télégramme et félicitations à l'occasion de la libération des Pays-Bas. Votre aimable geste a été très apprécié. Veuillez agréer, Mesdames, etc.

¹ Le *Bulletin britannique d'informations* avait fourni ces détails, qui intéresseront respectivement nos lecteurs sur la vie austère et retirée menée par la souveraine en exil:

... La Reine Wilhelmine, que le public révère aujourd'hui pour son indomptable courage, a mené depuis son arrivée une vie des plus simples. Sa maison comporte deux pièces pour elle-même, deux pour le prince Bernhard, et une pour sa dame de compagnie, une pour sa secrétaire, deux chambres d'amis, un salon et une salle à manger. En quatre ans, la Reine n'a guère été épargnée par les bombes: elle habitait d'abord dans Eaton Square mais, quand commencèrent les raids sur Londres, on lui conseilla d'aller à Roehampton, où elle prit une maison de campagne qu'une bombe détruisit; elle séjourna plus tard à South Mimms (Hertfordshire) où elle fut encore bombardée. Jamais pourtant bombes ni « V 1 » n'entravèrent le moins du monde son activité.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

33 professeurs
méthode
programmes
individuels
gain de temps

École LEMANIA
LAUSANNE

trust de l'Union soviétique pour les cosmétiques et les parfums qu'elle avait d'ailleurs créé. Elle a ainsi consacré son temps à l'embellissement de ses concitoyennes, fidèles sujets de Staline, leur enseignant à se servir des poudres et des rouges. Elle accomplit cette tâche de manière à se rendre extrêmement populaire parmi les grandes masses russes.

Rares sont les personnes, même en Russie, qui savent que cette fière communiste, femme d'un des plus importants personnages de l'URSS, est la sœur d'un authentique millionnaire américain! Le beau-frère de Molotov, Sam Karp, vit dans une somptueuse propriété à Bridgeport, Connecticut. Il est propriétaire d'un vaste réseau de stations pour la distribution de l'essence; en outre, il est également directeur d'une banque et membre du parti républicain. Possesseur d'un nombre respectable de dollars, il va de soi qu'il est partisan convaincu des principes capitalistes!

Il y a quelque trente-cinq ans, Karp, descendant d'une pauvre famille juive établie à Odessa sous le régime tsariste, quitta sa patrie d'origine pour aller tenter sa chance en Amérique. Sa sœur Olga, âgée à cette époque de quatorze ans, devint plus tard « la Gemtchovgina », épouse du commissaire russe aux affaires étrangères. Depuis lors, les chemins parcourus par les deux enfants d'Odessa ont pris une direction opposée! Tandis que, grâce à son travail acharné et sa persévérance, Sam Karp devenait un millionnaire yankee, sa sœur embrassait une carrière révolutionnaire qui devait la conduire aux plus hautes sphères du ciel soviétique. En 1938, le frère et la sœur se rencontrèrent en Amérique où la Gemtchovgina s'était rendue, voyageant inco-

gnito sous le nom de « Karpowska », son nom de jeune fille. Elle fut l'hôte de son frère Sam et demeura quelques temps à Bridgeport. M. Karp donna en son honneur une grande réception à laquelle il convia toutes les personnalités de la ville. Nul ne soupçonna que l'élégante visiteuse qu'on venait de présenter à la select société américaine était une commissaire du peuple de l'Union des Républiques soviétiques.

La Gemtchovgina se rendit également à Washington où elle fut reçue par l'ambassade soviétique, et où M^{me} Roosevelt l'invita à un thé avec la femme de l'ambassadeur russe. Le voyage de M^{me} Molotov ne fut pas sans comporter des résultats pratiques: quatre mois après son départ, son frère Sam fonda « The Karp Export and Import Corporation » dont les bureaux furent installés au numéro 220 de la Cinquième avenue, à New-York. Cette compagnie était chargée de construire pour le compte du gouvernement russe plusieurs centaines de croiseurs dont le prix devait atteindre deux cents millions de dollars. Entre temps, la guerre ayant éclaté en Europe, le projet de construction de bateaux pour la Russie fut momentanément suspendu.

Fanny MAY.

Nos femmes artistes :

Quelques minutes avec Laure Guyot

La guerre nous a restitué une artiste que nous ne connaissions pas et qui pourtant était des nôtres. M^{lle} Laure Guyot, née à Malviviers dans le Val-de-Ruz, a fait une brillante carrière de peintre en Hollande. Les musées de la Haye et

de Haarlem lui ont acheté plusieurs toiles. Les critiques les plus en vue des Pays-Bas ont dit leur admiration pour notre compatriote. Reentrée de Hollande en 1942, parce que « on ne pouvait plus y tenir », elle a réussi à se faire suivre par une petite cargaison de tableaux. Ceux-ci ont été exposés le mois dernier à Berne, dans les salons du Lyceum Club. C'est là que je suis allée voir M^{lle} Guyot dans le but de l'interroger sur sa carrière et sur son art, afin de la présenter aux lectrices du *Mouvement*.

Un moment où je suis entrée, une étrange impression de puissance m'a saisie. Un grand vase bleu, d'un bleu de turquoise enrichi d'harmoniques indéfinissables, animait de sa clarté une nature morte d'une séduction rare. Entre deux portraits sombres, d'où les visages ressortaient en un modelé tendre et lumineux, éclatait le chant d'un bouquet de rose thé. Concert à la fois discret et vibrant, des fleurs et des objets livraient le secret de leur beauté.

Une amie s'approcha pour m'informer que l'artiste se trouvait dans la salle voisine. Déjà, je me la représentais grande, un peu majestueuse dans sa force créatrice, et je ne l'identifiais pas du premier coup lorsqu'une vive petite personne, toute mince et effacée, vint d'un pas menu me souhaiter la bienvenue.

— Non... je n'ai rien à vous dire pour votre

simple, si modeste et décidée, en laquelle se mêlaient curieusement l'aisance que donne l'habitude du monde et l'agitation nerveuse d'une timidité incorrigible? Le mieux était de faire connaissance autour d'une tasse de thé. C'est ce que proposa l'aimable présidente de la section des Beaux-Arts du Lyceum Club de Berne. Alors je vis passer un rayon sur le visage austère de Laure Guyot et elle dit: « Bonne idée! j'aime tant les petits gâteaux! » Hélas, la fenêtre entrouverte par ce rayon de gourmandise se referma aussitôt; la paupière retomba sur le regard qui en avait trop dit et, de nouveau, je sentis que les communications étaient coupées. Ce ne fut que plus tard, en causant de choses et d'autres, que l'artiste se prit à rire. Rire fugitif, mais qui, soudain, me la fit retrouver. Je me rappelai une toile intitulée *La Rieuse* où je croyais avoir reconnu ses traits. Eh bien, puisque M^{lle} Guyot n'avait rien à me dire, c'est *La Rieuse* que j'irai interviewer, cette *Rieuse* où s'épanouissait, à travers la magie de l'art, une expression si passagère dans la vie réelle qu'on ne pouvait la fixer.

Je quittais donc mes compagnes pour rentrer dans l'exposition maintenant déserte, et c'est là que j'interrogeais la véritable Laure Guyot, celle qui ne connaît aucune timidité, aucune retenue, celle qui se livre toute entière.

« Oui, me dit-elle, tu ne t'es pas trompée; malgré ma faiblesse je suis d'une forte race. D'une race qui a beaucoup peiné et qui sait qu'on n'arrive à bout de rien que par la volonté, la minutie et la patience. Si je ris, c'est que je connais la vie. Elle est dure, elle est difficile, elle est déconcertante; ce n'est qu'en la dominant de

LA RÉSIDENCE
Florissant 11 GENEVE
Tél. 4.13.88 (8 lignes)
Hôtel-Restaurant Bar
Grands et petits salons pour réceptions
160 lits 50 salles de bains
Téléphone dans toutes les chambres
Deux tennis - Parc pour autos - Arrangements p. familles
G. E. LUSSY, Dir.